

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE LA RENAISSANCE

28 août 2025 À 9H AU GYMASE DE L'ÉCOLE

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue de la direction de l'établissement.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

M. Nicolas Lapointe, à titre de président sortant, préside l'assemblée. Madame Jacinthe Hogue, à titre de parent est désignée par l'assemblée comme secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président monsieur Nicolas Lapointe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° AGP2025-001

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Le président présente sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2024 celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Les membres qui ont assistés à l'assemblée annuelle précédente peuvent proposer des modifications au procès-verbal au président de l'assemblée, mais ces modifications ne doivent pas changer la substance des décisions prises ni y ajouter des éléments nouveaux, sauf s'il y a une erreur ou une omission manifeste dans le procès-verbal déposé.

Il est proposé par Caroline Côté D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2024 tel que rédigé:

Adopté

Résolution n° AGP2025-002

5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement et du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025.

Madame France Bernier, directrice de l'établissement, explique les rôles des parents qui siègent sur le conseil d'établissement. Elle présente également le rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Le rapport annuel est joint en annexe à ce procès-verbal à titre de pièce. M. Nicolas Lapointe fait la lecture du mot de la présidente sortante.

6. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

• Détermination du nombre de postes en élection

Le président, monsieur Nicolas Lapointe, mentionne le nombre de postes en élection soit : 2 postes.

- **Mise en candidature**

Le président demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

- Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :
 - *Patrice Lacelle*
 - *Julie Sacerwicz*
 - *Marie-Ève Desjardins*
 - *Christelle Proulx*
 - *Geneviève Pichette*
 - *Camille Thuot*
 - *Nicolas Lapointe*

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (résultats)

- ATTENDU QUE Patrice Lacelle, Julie Sacerwicz, Marie-Ève Desjardins, Christelle Proulx, Geneviève Pichette, Camille Thuot et Nicolas Lapointe ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;
ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

Le président dévoile les résultats du vote.

Les personnes suivantes sont déclarées élues par acclamation à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école de la Renaissance :

- *Nicolas Lapointe*
- *Camille Thuot*

Adopté

Résolution n° AGP2025-003

8. Élection des substituts

- **Mise en candidature**

Le président explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Il est convenu par un vote à main levée que les 2 personnes ayant déposées leur candidature au rôle de représentant des parents au conseil d'établissement et ayant reçu le plus de votes suivant les personnes déclarées élues par acclamation au point précédent serait nommé à titre de substituts.

Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- *Marie-Ève Desjardins*
- *Christelle Proulx*

9. Élection des substituts (résultats)

ATTENDU QUE Marie-Ève Desjardins et Christelle Proulx ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de substitut au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues par acclamation à titre de substitut des parents au conseil d'établissement de l'école de la Renaissance :

- Marie-Ève Desjardins
- Christelle Proulx

Adopté

Résolution n° AGP2025-04

10. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du Centre de services scolaire

Le président et la directrice, présentent les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). Ils expliquent notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

11. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

- **Mise en candidature**

Le président demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures. Aucune personne ne souhaite siéger sur le comité de parents.

Adopté

Résolution n° AGP2025-005

12. Organisme de participation des parents (OPP)

- **Présentation du bilan de l'année précédente**

Le président présente sommairement le bilan de l'année précédente.

- **Formation de l'OPP (facultatif)**

Le président s'adresse à l'assemblée afin de déterminer si les parents souhaitent qu'un organisme de participation de parents (OPP) soit créé à l'école. Il explique que le rôle de l'OPP est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que la participation des parents à la réussite de leur enfant.

Il est proposé par Nicolas Lapointe DE FORMER un organisme de participation de parents (OPP)

Adopté

Résolution n° AGP2025-006

- **Détermination de la composition de l'OPP**

Nous en discuterons lors de la première rencontre du conseil d'établissement

Adopté

Résolution n° AGP2025-008

13. Période de questions

14. Mot de la direction

Madame France Bernier s'adresse à l'assemblée pour partager ses attentes et ses buts pour la nouvelle année scolaire et réitère la pertinence de prendre connaissance des documents avant les rencontres.

15. Levée de l'assemblée générale

Le président, monsieur Nicolas Lapointe, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame France Bernier DE LEVER l'assemblée générale à 9h50.

Adopté

Résolution n° AGP2025-009

Le président
Nicolas Lapointe

La directrice
France Bernier